

2.6 Coût du travail

En 2016, la France occupe la cinquième position des pays de l'Union européenne ayant les **coûts horaires de la main-d'œuvre** les plus élevés. Avec 35,6 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, elle se situe en dessous de la Suède ou du Danemark, mais au-dessus de l'Allemagne. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est légèrement inférieur à celui de l'Allemagne (38,3 euros contre 38,8).

En France, le coût horaire a augmenté modérément depuis 2012. Dans l'industrie, il a progressé de 1,3 % en euros courants par an contre + 2,5 % en Allemagne. Cette différence tient à des salaires plus dynamiques en Allemagne qu'en France sur la période et à une série de mesures en France visant à réduire les charges associées. Ainsi, le coût du travail a ralenti en France avec l'entrée en vigueur du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE). Ce crédit d'impôt porte sur la masse salariale des salariés dont la rémunération brute est inférieure à 2,5 Smic. Son taux était de 4 % de l'assiette en 2013, 6 % de 2014 à 2016 ; il est de 7 % depuis 2017. Pour les DOM, il atteint 7,5 % en 2015, puis 9 % en 2016. En 2015, dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité**, le taux de cotisation patronale pour allocations familiales est passé de 5,25 % à 3,45 % pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic, puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic à compter d'avril 2016. En revanche, depuis janvier 2016, l'obligation de proposer une complémentaire santé d'entreprise a augmenté le coût du travail.

Mesuré à partir des comptes nationaux, le **coût salarial unitaire** rapporte le coût du travail à la valeur ajoutée. La progression du coût salarial unitaire est plus contenue que celle du

coût horaire car elle tient compte des gains de productivité. Comme pour le coût horaire, cette progression est plus modérée en France qu'en Allemagne depuis 2012 (+ 0,6 % par an contre + 1,8 % en Allemagne).

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. En 2016, en France, les coûts horaires sont les plus élevés dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, dans les activités financières et d'assurance et dans l'information et la communication (entre 48 et 58 euros). Ils sont les plus faibles dans l'hébergement-restauration et les activités de services administratifs et de soutien (entre 22 et 27 euros). Ils avoisinent 31 euros dans le commerce et la construction. Le coût horaire augmente avec la taille de l'entreprise dont dépend l'établissement. Outre les écarts de composition de la main-d'œuvre selon la catégorie socioprofessionnelle, notamment, entre entreprises de tailles différentes, certaines obligations légales ne concernent que les entreprises de 50 salariés ou plus (participation des salariés aux résultats de l'entreprise, versement d'une contribution au comité d'entreprise, etc.). Par ailleurs, plus l'entreprise est grande, plus elle est susceptible de proposer à ses salariés des compléments de rémunération (intéressement ou abondement à des plans d'épargne entreprise) et des avantages en nature (dispositif de retraite facultatif). Le coût horaire est également plus élevé dans les établissements implantés en Île-de-France. ■

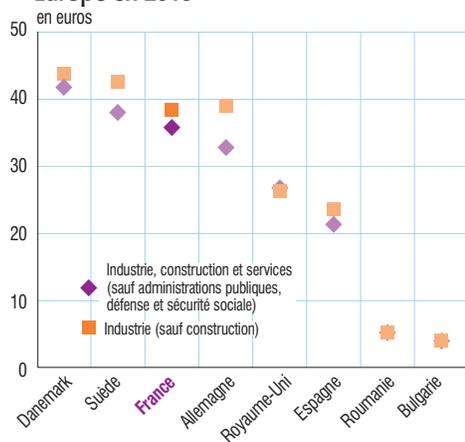
Définitions

Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Pacte de responsabilité et de solidarité, coût salarial unitaire : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

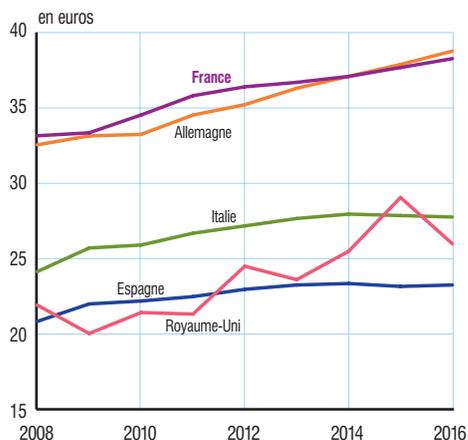
- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ? » in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Le coût horaire de la main-d'œuvre en France », *Insee Première* n° 1567, septembre 2015.

1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2016



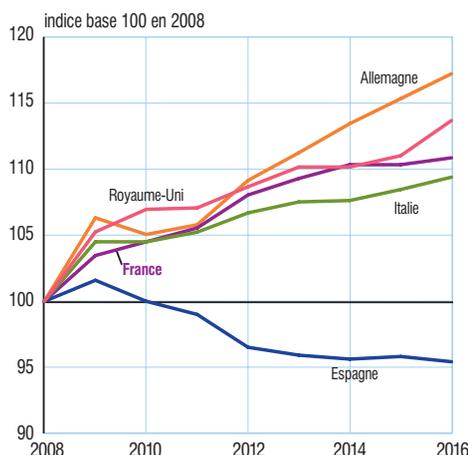
Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Note : tous les pays ne sont pas représentés sur ce graphique. La France occupe le 5^e rang par ordre décroissant des coûts horaires.
 Source : Eurostat, données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre.

2. Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie en 2016



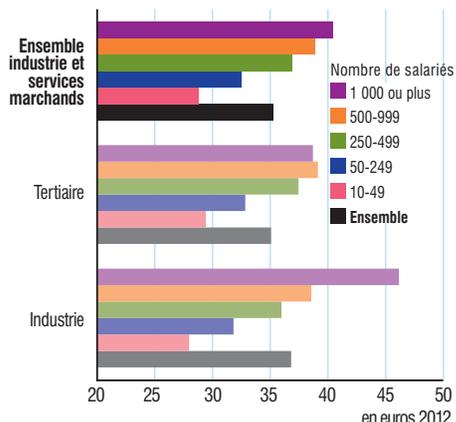
Champ : industrie hors construction, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Source : Eurostat, données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre.

3. Coût salarial unitaire nominal



Champ : ensemble des secteurs.
 Source : Eurostat.

4. Coût horaire de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement et la taille de l'entreprise en 2012



Champ : France métropolitaine, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, hors apprentis.
 Source : Eurostat, enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre (enquête quadriennale).

5. Structure du coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2016

	Coût horaire	dont salaires et traitements	Cotisations sociales et autres coûts à la charge des employeurs / salaires et traitements (en %)
Industrie	38,3	25,9	47,7
dont industrie manufacturière	37,6	25,5	47,5
Construction	31,4	22,3	40,8
Tertiaire	36,1	24,6	46,8
Ensemble industrie et services marchands	36,3	24,7	46,6

Champ : France, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
 Source : Eurostat, données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre.